

Citadelle - Réfection du mur d'enceinte

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Suite à des désordres survenus à la maçonnerie en pierre de taille du mur d'enceinte à proximité de la tour de la Reine, une brèche s'est produite, condamnant ainsi l'utilisation du chemin de ronde. Pour des raisons de sécurité et pour ne pas aggraver le sinistre, il est urgent d'intervenir rapidement.

Par ailleurs, une lettre du 5 avril 1989 de M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous informe que le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, est susceptible d'inscrire à son programme de travaux de 1989, la restauration de cet ouvrage.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 700 000 F.

Le financement pourrait s'établir ainsi :

- part de l'État	50 %	350 000 F
- part du Département et de la Ville	50 %	350 000 F
Total		700 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'État (Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage,
- adopter le plan de financement proposé fixant la part de la Ville à 175 000 F,
- solliciter la participation financière du Département à hauteur de 25 % de la dépense totale, soit une subvention de 175 000 F,
- autoriser M. le Député-Maire à ouvrir au chapitre 903.61/130.56 code service 31000, un crédit de 175 000 F par transfert d'un crédit de même montant du chapitre 922/29.20200 - Dépenses imprévues.

M. FOUSSERET : Je profite de ce dossier pour dire qu'il faudra mettre en place un plan d'intervention sur cet ensemble pour les années à venir. Nous avons un équipement magnifique, l'équipement touristique le plus visité de notre ville voire de notre région, et il conviendra de mettre en place un plan de réaménagement de la Citadelle parce que nous l'avons achetée il y a déjà de longues années et il va falloir bientôt réinvestir.

Nous avons déjà beaucoup investi mais il faudra encore aller un peu plus loin, et élaborer un plan pour pouvoir bénéficier des aides de l'État et du Département.

M. PINARD : Je voudrais simplement faire remarquer que quand la Ville a acheté la Citadelle, il y a 30 ans, il y a eu un très long débat pour savoir s'il ne fallait pas reporter cette acquisition parce que la Ville risquait de ne pas être solvable pour faire face aux dépenses de la Citadelle. Eh bien moi, j'approuve ceux qui ont eu le courage, à ce moment-là, de dire, malgré les aléas, qu'il fallait acheter la Citadelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien, nous poursuivrons nos travaux à la Citadelle.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.